

	Total	Maximum	Total Pondéré*	Fleurons
Section 1a : ENTRÉE À LA MUNICIPALITÉ OU ARRONDISSEMENT (JAUNE)	32	40		
Section 1b : PARCS PRINCIPAUX (VERT)	75	75		
Section 1c : PARCS SECONDAIRES (VERT)	45	55		
Section 1d : ESPACES VERTS, ÎLOTS ET PARCS DE VOISINAGE (ROUGE)	29	30		
Section 1e : HÔTEL DE VILLE OU BUREAU D'ARRONDISSEMENT (GRIS)	46	50		
Section 1f : AUTRES ÉDIFICES MUNICIPAUX (ORANGE)	49	55		
Section 1g : VOIES PUBLIQUES ET STATIONNEMENTS (MAGENTA)	30	55		
Section 1 : POINTS NÉGATIFS				
Domaine municipal	306	360	306	5
Section 2a : LIEUX DE CULTE (GRIS)	50	50		
Section 2b : ÉCOLES (BLEU)	43	50		
Section 2c : AUTRES ÉDIFICES INSTITUTIONNELS (VIOLET)	37	40		
Section 2d : ESPACES VERTS AMÉNAGÉ (ROUGE)	26	30		
Section 2 : POINTS NÉGATIFS				
Domaine institutionnel	156	170	156	5
Section 3 : LE DOMAINE RÉSIDENTIEL	129	200		
Section 3 : POINTS NÉGATIFS				
Domaine résidentiel	129	200	129	3
Section 4a : COMMERCES	53	90		
Section 4b : INDUSTRIES	37	50		
Section 4 : POINTS NÉGATIFS				
Domaine commercial et industriel	90	140	90	3
Section 5 : INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	168	180		
Initiatives communautaires et développement durable	168	180	168	5
Classement final :			849	4

Répartition du pointage :

Section I					Section II					Section III					Section IV					Section V					Total										
Domaine municipal 360 points					Domaine institutionnel 170 points					Domaine résidentiel 200 points					Domaine commercial et industriel 140 points					Initiatives communautaires et développement durable 180 points					1050 points										
0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5	0	1	2	3	4	5
0	60	120	180	240	300	0	29	57	86	114	142	0	33	66	99	132	165	0	23	46	69	92	115	0	30	60	90	120	150	0	175	350	525	700	875
à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à
59	119	179	239	299	360	28	56	85	113	141	170	32	65	98	131	164	200	22	45	68	91	114	140	29	59	89	119	149	180	174	349	524	699	874	1050

* Note : Si une des sections ne comporte aucun élément classifié, le total des sections existantes pour un domaine est pondéré pour ne pas pénaliser la municipalité.